

## REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS DE LOCATION TOURISTIQUE

Nous vous remercions d'avoir choisi le *Domaine des Fresnes* pour votre séjour en Auvergne, que nous vous souhaitons le plus agréable possible. Pour la tranquillité de tous, les règles ci-après ont été édictées. Merci de les lire avec la plus grande attention. Toute réservation implique leur acceptation sans réserve.

### Durée de location

Le logement est loué pour la période définie lors de la réservation et en aucun cas le vacancier ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

### Occupation

Le locataire devra occuper les lieux personnellement. Toute sous-location est interdite. La location a exclusivement pour objet la location de locaux meublés ne constituant pas la résidence principale du locataire, consentie à titre provisoire, à l'occasion des vacances. La location est soumise aux dispositions des articles 1713 à 1762 du code civil et des articles D 324-1 et suivants du code du tourisme. Le locataire ne pourra exercer dans les lieux loués aucune autre activité (commerciale, professionnelle, artisanale, libérale...).

### Arrivée et départ

L'heure d'arrivée est fixée à partir de 15 h 00

A votre arrivée, il vous sera demandé **(i)** le solde du montant de la location et **(ii)**, en sus, un chèque de caution de trois cents euros (300 €). Un état des lieux d'entrée sera établi.

L'heure de départ est fixée à 10 h 00 au plus tard

Au moment du départ, le logement doit être rendu en bon état et le ménage complet effectué, ce qui signifie : **(i)** l'aspiration du sol et des tapis, **(ii)** le lavage des carrelages, **(iii)** le nettoyage de tous les appareils électroménager (réfrigérateur, cuisinière, four (pensez à le protéger à votre arrivée), micro-ondes, grille-pain, cafetière, lave-vaisselle...), **(iv)** le nettoyage des ustensiles de cuisine (casserolles, poêles, couverts ...), **(v)** vider les poubelles, et **(vi)** le nettoyage de la salle de bains et des WC.

Le ménage sera effectué :

- Soit par le vacancier avant son départ et constaté par le propriétaire ; dans ce cas aucun frais de ménage ne sera facturé,
- Soit à défaut (c'est-à-dire si le vacancier n'a pas choisi d'effectuer lui-même le nettoyage des lieux ou si l'état des lieux au moment de son départ indique que le nettoyage a été insuffisant), par le propriétaire ; dans cette hypothèse, une somme forfaitaire (soixante euros – 60 € jusqu'à 14 jours de séjour, quatre-vingt-dix euros - 90 € au-delà) sera due par le locataire en sus du loyer. Cependant, la facturation du ménage ne dispense pas le locataire d'effectuer le nettoyage des ustensiles de cuisine, de vider les poubelles et plus généralement de laisser le logement rangé et dans un état de propreté convenable.

Le temps consacré au ménage doit avoir lieu le jour du départ, avant l'heure limite (10 h 00).

Un état des lieux de sortie sera établi et toute détérioration survenue dans les lieux durant le séjour sera retenue sur la caution.

### Prix de la location

Le prix est fonction **(i)** du nombre de personnes communiquées lors de la réservation, et **(ii)** de la durée du séjour.

Toute personne supplémentaire sera facturée dix euros (10 €) par personne et par jour (gratuité pour les enfants jusqu'à 3 ans inclus). En tout état de cause, le propriétaire n'acceptera pas plus de 4 personnes dans le logement.

Le prix ne comprend pas : **(i)** la taxe de séjour (0,95 € par jour et par personne âgée de plus de 18 ans), **(ii)** le ménage non fait (cf. paragraphe ci-dessus) qui devront être acquittés en sus, et **(iii)** le linge de maison (draps, serviettes, taies d'oreillers ...) qui n'est pas fourni, mais disponible en supplément, à l'exception des torchons.

### Hygiène et propreté

Pour votre confort et pour maintenir des conditions d'hygiène et de propreté optimales, nous vous remercions de ne pas marcher avec des chaussures sur les parquets et les tapis. Merci également de ne pas les asperger d'eau.

### Animaux

Aucun animal ne sera accepté.

### Tabac - vapotage

Il est strictement interdit de **(i)** fumer/vapoter à l'intérieur du logement, et **(ii)** jeter les mégots par les fenêtres, dans le parc ou les toilettes. Un cendrier extérieur avec du sable est mis à votre disposition côté terrasse afin de déposer vos mégots.

### Toilettes

Il est strictement interdit de jeter dans les toilettes autre chose que du papier toilette, et notamment, sans que cette liste soit limitative des tampons ou serviettes hygiénique, lingettes, seringues, papiers, cigarettes, préservatifs, masques, mouchoirs,

## REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS DE LOCATION TOURISTIQUE

rouleaux de papier toilette... même biodégradables. Cela boucherait immédiatement les toilettes (station d'assainissement autonome) et nous ne sommes pas en mesure de garantir un dépannage rapide par une société spécialisée. Vous pouvez donc imaginer les conséquences 😞 . Enfin, tout dommage occasionné, toute intervention d'entreprise seront facturés.

### Respect de l'environnement

Il vous est demandé de : **(i)** procéder au tri sélectif, **(ii)** ne pas ouvrir les portes et fenêtres lorsque le chauffage est en fonctionnement et de fermer les radiateurs avant l'aération du logement, **(iii)** éteindre les lumières lorsque vous quittez le logement, **(iv)** bien fermer les robinets, et **(v)** ne pas jeter de déchets dans le terrain.

### Consignes de sécurité et de bienséance

- La porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien la fermer lors de toute sortie des lieux, ainsi que la baie vitrée et les fenêtres. La fermeture de la porte s'effectue en la claquant légèrement (puis tourner la clé).
- Le portillon extérieur devra être fermé en permanence, notamment pour éviter que des chiens errants pénètrent dans la propriété.
- Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination (location meublée de vacances). Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur du logement, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage et des propriétaires qui habitent au-dessus 😊 . En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble. Il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h00 et avant 7h00 du matin.
- Le logement est équipé de volets électriques (fenêtres, terrasse). Merci de ne pas obstruer la fermeture de ces derniers en déposant notamment des objets, chaussures... sur le passage des volets.
- **Rappel des numéros d'urgence : Pompiers (18), Samu (15), Gendarmerie (17), portable (112).**
- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Ne les laissez pas seuls.
- Le locataire est dans l'obligation de contracter auprès de sa Compagnie d'Assurances une protection responsabilité Civile Locative « VILLEGATURE » assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés, pour les dommages tels qu'incendie, explosion, dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses hôtes et ce, durant la période de location. Une attestation d'assurance établie au nom du locataire pourra être réclamée par les propriétaires. Les propriétaires ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables des accidents ou dommages qui pourraient survenir dans la propriété.

### Stationnement

Il est possible de stationner gratuitement votre véhicule dans la rue. Il n'existe pas de stationnement dans la propriété. Nous déclinons toute responsabilité quant aux dommages qui pourraient survenir au véhicule (ainsi qu'aux objets y situés), chacun étant en tout état de cause, responsable de son véhicule.

### Période hivernale

Nous vous recommandons d'avoir un véhicule équipé pour la neige (pneus neige, chaînes ...) car vous vous rendez en zone de montagne. Il est strictement interdit de rentrer skis/luges, dans le logement (un local sera mis à votre disposition).

### Période estivale

Nous serons amenés à intervenir pendant votre séjour (tonte, arrosage...) et veillerons à respecter votre intimité.

### Internet et télécommunication

Le code wifi vous sera communiqué à votre arrivée.

Le locataire devra respecter les lois en matière de téléchargements et de consultations de sites. En cas de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire du logement transmettra les coordonnées du locataire ayant bénéficié de la connexion. Le logement étant situé en zone de montagne, les téléphones portables ne captent pas de façon optimale.

### En cas de problème

Toutes les installations sont en état de marche. En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise.

En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

☎ : 06 89 17 57 82 (Delphine) ou 06 31 79 77 04 (Hervé)

[locations.lesfresnes@orange.fr](mailto:locations.lesfresnes@orange.fr)

[www.domainedesfresnes.fr](http://www.domainedesfresnes.fr)

**Merci de nous avoir lu et bon séjour !**

(ce livret est destiné à rester dans le logement ; une copie numérique est disponible sur notre site)

v.2023\_08